

MASTÈRE SPÉCIALISÉ MASTERNOVA

Manager de l'innovation dans les agro-activités
et les bio-industries

Titre RNCP Niveau 7 : 38492

**RECRUTEZ UN AUDITEUR
EN ALTERNANCE**

NEOMA
BUSINESS SCHOOL

AgroParisTech 

Formation bac+6 avec une **double compétence en sciences du vivant et en gestion/management au service de l'innovation durable**, grâce au partenariat de 2 grandes écoles :

- **AgroParisTech** (Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement)
- **NEOMA Business School**

Profil des alternants

- Formation en sciences du vivant niveau bac + 5 ou plus (master, ingénieur, docteur)
- Formation de même niveau en gestion/management ou généraliste, avec intérêt marqué pour l'innovation dans les agro-activités et les bio-industries
- Cas dérogatoires : diplôme de niveau bac+4, dans les mêmes disciplines que pour les diplômes bac+5 ou bac+3 dans les mêmes disciplines, avec au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans les agro-activités et les bio-industries.

Compétences acquises pendant la formation

- Concevoir une stratégie d'innovation dans le domaine des agro activités et bio industries intégrant les enjeux de durabilité
- Piloter un projet d'innovation dans le domaine des agro activités et bio industries
- Élaborer un plan de lancement d'une innovation dans le domaine des agro-activités et des bio-industries
- Manager des équipes multidisciplinaires dans le domaine des agro-activités et bio-industries.

Types de poste pour les alternants

Dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la santé, des biotechnologies, des cosmétiques, de la chimie du végétal ou dans des cabinets de conseil, des organismes de transfert technologique et de valorisation des résultats de la recherche, des fonds d'investissement

- Chef de projet innovation
- Chef de produit
- Chargé de mission conseil
- Chargé de projet en valorisation des résultats de la recherche
- Développeur d'affaires (Busdev), ingénieur d'affaires

Pour tout renseignement, contactez-nous :
laetitia.chataigner@agroparistech.fr et myriam.pommier@agroparistech.fr

 **MS** MASTÈRE
SPÉCIALISÉ

Déroulement de l'alternance

12 mois de formation, 424h de cours ; jusqu'à 9 mois en présence dans la structure d'accueil (dont au moins 6 mois de mission professionnelle)

Rentrée le 25 septembre 2025. Promotion à 100% en alternance.

Rythme : 4 semaines de cours à la rentrée, puis en moyenne 3 semaines en structure d'accueil et 1 semaine de cours (ci-dessous le calendrier prévisionnel).

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
1			FÉRIÉ		FÉRIÉ				FÉRIÉ		prépa soutenances		
2		RSE			Vacances scolaires						soutenances proj'innov		
3							Vacances scolaires			bioéconomie incluant 3h de shape your career un soir en visio	conférences inspirantes		
4													
5													
6								FÉRIÉ					
7		STRAT							FÉRIÉ				
8									FÉRIÉ				
9													
10		RSE	MARKET										
11			FÉRIÉ										
12													
13			MARKET		DROIT ET FINANCEMENT						FÉRIÉ		
14								nutrition santé					
15		CREATIVITE		ALIMENTS	méthodo de la thèse			proj'innov				FÉRIÉ	
16						business development	MEDICAMENTS						
17			GESTION DE PROJET ET VALO DE LA RECHERCHE			proj'innov		agriculture					
18													
19													
20													
21													
22		Vacances scolaires						Vacances scolaires					
23													
24				Vacances scolaires									
25	Rentrée APT					Vacances scolaires							
26	Teambuilding												
27													
28													
29	Accueil + SYNC	Vacances scolaires						Vacances scolaires		shape your career			
30	RSE			Vacances scolaires						management d'équipe			
31													

structure d'accueil
 formation à AgroParisTech
 formation à Neoma

Modalités

Contrat d'apprentissage

- possible pour toutes les structures
- accessible aux personnes âgées de 16 à 29 ans révolus
- aide de l'état de 2000€ à 6000 € par an selon les cas

Contrat de professionnalisation

- possible pour les structures de droit privé
- accessible aux alternants âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ; aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

Stage alterné

- possible pour toutes les structures
- accessible à tous, notamment pour les personnes non-éligibles aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation

Coût pour la structure d'accueil

Contrats d'apprentissage et de professionnalisation

- Salaire de l'alternant (en fonction de l'âge, du niveau de formation et de qualification)
- Coût de la formation (15900€) avec prise en charge totale ou partielle par l'OPCO d'affiliation de l'entreprise

Stage alterné sous statut formation professionnelle continue

- Indemnisation souhaitée soumise à cotisations
- Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation (12000€)